

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 mai à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, en séance publique, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la Présidence de Christophe MATHEZ, Maire,

Présents : MATHEZ Christophe – GALLOIS Delphine – SAMSON Marc - BERTHET Annie – DESPREZ Alain - GENRE Annie – BOURQUI Gilles - BONNEFOY Robert – ARBEZ Isabelle – ROUSSEL Olivier – VAZ TEIXEIRA Christophe - PHILIPPE GRENIER Sandrine – VAUFREY Sandrine - THOREMBEY Thomas – DOUVRES Sophie – CRETIN Claire – CHAVETNOIR Christelle - AUBRY Benoît – LAMY Nicolas - GIDON Gwenaëlle - DEMOLY Michel

Absents : Véronique GANGNERY (pouvoir à Delphine GALLOIS) - Bruno PAGET-BLANC (pouvoir Christophe MATHEZ) – Sébastien BEGRAND (pouvoir à Christophe MATHEZ) - Blandine CHIEZE (pouvoir à Alain DESPREZ) – Sébastien BENOIT-GUYOD (pouvoir à Sandrine VAUFREY) – Françoise JEANNEROD (pouvoir à Annie GENRE)

Secrétaire de séance : Annie GENRE

-----oooO\$Oooo-----

REVISION ALLEE N°1 DU PLU : CLOTURE DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2021-8-077 en date du 23 septembre 2021, la révision du Plan Local d'Urbanisme des Rousses a été prescrite selon des modalités allégées. A cette occasion, les orientations du PADD du PLU approuvé ont été rappelées et ont fait l'objet d'un débat.

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de concertation a été mis à disposition du public, qu'une information a été diffusée dans Le Progrès, apposée sur les tableaux d'affichage de la commune, et que par ailleurs un article a été inséré sur le site internet de la commune (onglet actualités)

Le PLU en est à la phase d'arrêt mettant fin aux études. Il va désormais entrer dans une phase de consultation des personnes publiques associées qui prendra la forme d'une réunion d'examen conjoint et qui sera suivie de l'enquête publique.

M. le Maire fait part d'une remarque formulée par le Président du SIE du Plateau des Rousses.

Le conseil municipal doit

- Tirer le bilan de la concertation
- Arrêter le PLU

Le conseil municipal

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-12 et suivants, L153-32 et suivants, L103-2 et suivants, L104-1 et suivants et R153-12,
- Vu la délibération n°2021-8-077 du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021 prescrivant la révision du PLU, fixant les modalités de la concertation avec le public et les objectifs du PLU,
- Vu les documents constitutifs du dossier de PLU à arrêter,
- Considérant le débat qui a eu lieu au sein du conseil municipal le 23 septembre 2021 conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme,
- Considérant que les modalités de la concertation préalable prévues par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU ont bien été respectées,

Accusé de réception en préfecture
n° 2021-04723-00000
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

- Considérant que les objectifs de l'élaboration du PLU pourront être atteints grâce aux évolutions apportées au dossier de PLU,
- Considérant que le projet est prêt à être soumis à examen conjoint, l'Autorité Environnementale ayant été saisie sur l'Evaluation Environnementale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **24 VOIX POUR et 3 CONTRE** (Benoît AUBRY, mais il n'est pas contre le projet de crèche + Claire CRETIN qui pense qu'intellectuellement ce n'est pas acceptable d'associer le projet de crèche et la loge du Noirmont dans une même procédure + Nicolas LAMY car on change de destination la loge du Noirmont sans en préciser la destination) :

- **Prend acte** des observations émises pendant la concertation et du bilan qui en a été tiré par le Maire,
- **Arrête** le projet de PLU élaboré tel qu'il est annexé à la présente,
- **Précise** que le projet de PLU sera transmis aux personnes publiques associées qui seront conviées à une réunion d'examen conjoint.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Christophe MATHEZ

Date de convocation : 28 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Pouvoir : 6
Abstention : 0
Blancs et nuls : 0
Exprimés : 27
Pour : 24
Contre : 3